ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 6 Février 2020

Présents : MM. RIPPERT (Président), BERTHELOT, LECELLIER, LOPEZ, CAZEAUX, BOUVERAT, CORBIERE.

CDTIS à MAIRIE

MAIRIE DE ST REMY DE PROVENCE : Confirmation pour la visite de contrôle de l'éclairage des stades Jean LEGER et Petite CRAU, le Mardi 11 Février à 17h30.

MAIRIE DE CHEVAL BLANC : Information suite au rapport du Délégué lors du Match : FC CHEVAL BLANC / FC VIGNERES.

MAIRIE DE CAMARET : Jeudi 6 Février à 9h30, réunion d'information sur un projet de changement de pelouse naturelle en pelouse SYNTHETIQUE, stade Vincent MURATORI.

CDTIS à CRTIS

Envoi du complément de dossier de classement stade Elio CEPPINI de LAPALUD.

Demande de classement du stade BONPAS 1 de NOVES.

DIVERS – INFORMATION

RAPPEL : IL EST IMPERATIF QUE LA ZONE TECHNIQUE DEVANT LES BANCS DE TOUCHE SOIT TRACEE EN POINTILLEE (DISTANCE A 1M DE LA LIGNE DE TOUCHE)

Président : M. Etienne RIPPERT ***Secrétaire de séance : M. Alain BERTHELOT***